

LE BIEN PUBLIC

France - Enquête

Hauts-de-Seine : matraqué par une policière, un jeune porte plainte

Par AFP - 17 nov. 2020 à 14:37 | mis à jour le 17 nov. 2020 à 14:40 - Temps de lecture : 2 min



Jeudi soir à Asnières, un homme de 21 ans a été matraqué par une policière en service, une scène filmée et largement relayée sur les réseaux sociaux. Photo d'illustration AFP

Un jeune homme a déposé plainte à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) pour violences à son encontre de la part d'une policière, qui l'a frappé avec une matraque quelques jours plus tôt à Asnières (Hauts-de-Seine).

La plainte a été déposée lundi après-midi auprès de la police des polices pour des chefs de "violences avec l'usage ou la menace d'une arme par personne dépositaire de l'autorité publique", indique son avocat Me Thomas Ramonatxo.

Le parquet de Nanterre n'était pas en mesure, dans l'immédiat, de confirmer le dépôt de cette plainte.

Jeudi soir à Asnières, un homme de 21 ans a été matraqué par une policière en service, une scène filmée et largement relayée sur les réseaux sociaux.

La fonctionnaire intervenait dans le cadre d'un tapage nocturne, dans un endroit "connu pour abriter du trafic de produits stupéfiants", précise le parquet de Nanterre.

"Menaçant"

Selon une source policière, le jeune homme s'est montré "menaçant". "Il aurait avancé vers la policière sans retirer les mains de ses poches malgré l'injonction de celle-ci, qui aurait alors utilisé sa matraque pour le neutraliser", a aussi affirmé le parquet.

Placé en garde à vue pour violences sur personne dépositaire de l'autorité publique, le jeune homme, qui a refusé, selon le parquet, d'être examiné par un médecin pour établir une évaluation d'incapacité totale de travail (ITT), a ensuite été relâché sans poursuites.

"Les investigations mises en oeuvre n'ont pas permis de retenir cette infraction, ce qui a conduit à un classement sans suite de la procédure pour violences sur personne dépositaire de l'autorité publique", précise le parquet.

La preuve, selon Me Ramonatxo que son client n'a pas eu d'attitude menaçante. "La vidéo qui tourne en boucle sur les réseaux sociaux ne démontre pas une attitude menaçante : il ne court pas vers la policière, il marche, il ne lève pas un bras", a-t-il aussi relevé.

Son client conteste également être lié au tapage nocturne, pour lequel intervenaient les forces de l'ordre. "Ce qu'il explique, c'est qu'il était parti voir sa copine, et il devait rentrer chez lui".

[Faits-divers - Justice](#)[France - Monde](#)

À LIRE AUSSI

Taboola Feed

Het meest verslavende spel van het jaar. Geen installatie.

Forge of Empires | Sponsorisé

Une jeune marque suisse bouscule l'horlogerie

CODE41 Watches | Sponsorisé